

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Politique touristique cantonale

Eléments de mise en œuvre

La chancellerie d'Etat communique :

L'Etat de Neuchâtel a pour objectif qu'à l'horizon 2012, la politique touristique cantonale connaisse une nouvelle répartition des tâches entre ses différents acteurs. Il incombera à l'Etat d'offrir des conditions-cadre favorables et de jouer le rôle de facilitateur avec pour objectif l'émergence du tourisme comme secteur économique de premier plan. La promotion touristique sera du ressort d'un seul organe avec une destination commune, « Jura-Trois Lacs », pour plusieurs cantons. Tourisme Neuchâtelois sera chargé du développement des produits et de la mise en scène de l'offre touristique tandis que l'accueil reviendra aux communes et associations de communes.

Thématique du Temps

Le 18 février 2009, le Grand Conseil acceptait la prise en considération du rapport d'information du Conseil d'Etat concernant la mise en oeuvre d'un concept cantonal de développement touristique.

Ce rapport relevait le sérieux manque de notoriété dont souffrait le canton de Neuchâtel et la nécessité de mieux identifier le canton afin de le profiler sur la scène touristique suisse et internationale. Il proposait ainsi la thématique du Temps comme concept porteur de la stratégie cantonale de développement touristique, autour de deux axes: l'Espace du Temps et les Rondes du Temps.

Le Conseil d'Etat a donc mis en oeuvre ce rapport et défini les principaux éléments d'alignement stratégique de la politique touristique du canton en matière d'offres, de promotion et d'accueil.

Rôle de l'Etat

L'Etat de Neuchâtel se concentre sur les conditions-cadre qui permettront le développement de la filière touristique dans une optique de diversification du tissu économique. A cette fin, il peut conclure des mandats de prestation avec les entités chargées des aspects opérationnels. Il veille également à définir suffisamment de zones

permettant la construction d'infrastructures touristiques et à assurer un cadre légal favorable. L'Etat joue le rôle de facilitateur.

Destination unique « Jura-Trois Lacs »

Le canton de Neuchâtel a signé une convention avec l'association Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ) relative au projet « Une société marketing pour deux destinations touristiques » financé pour partie par une aide LPR (loi fédérale sur la politique régionale) des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel.

Cette plate-forme marketing regroupant plusieurs cantons assure la promotion de manière conjointe de deux destinations: « Jura région » et « Pays des Trois lacs ». Cette structure adaptée au découpage régional privilégié par Swiss Tourisme permettra de gagner en masse critique et donc en visibilité.

Au terme de la phase de projet, fin 2011, cette plate-forme deviendra l'organisme unique de promotion touristique d'une seule destination sous la dénomination commune « Jura-Trois Lacs », comprenant la totalité du territoire du canton de Neuchâtel.

Nouveau positionnement de Tourisme Neuchâtelois

L'objectif de l'Etat de Neuchâtel est que, dès le 1er janvier 2012, la promotion touristique soit du ressort de la seule plate-forme Jura-Trois Lacs. Tourisme Neuchâtelois aura ainsi un positionnement différent et sera notamment chargé du développement des produits et de la mise en scène de l'offre comme du coaching des porteurs de projets désireux de proposer des produits s'inscrivant dans le contexte du Temps.

Pour ce qui est de l'accueil, il revient aux communes ou associations de communes.

Cette nouvelle répartition des tâches ouvre la voie à une professionnalisation du tourisme.

Neuchâtel, le 12 octobre 2009